



ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE

# Lettre d'information

N° 32  
JUILLET 2017



**02** éditorial

**LE NOTAIRE : OFFICIER PUBLIC  
ET ACTEUR SOCIAL ENGAGÉ**

par Laurent Dejoie, président de l'ANF

**03** événement

**DONNER UNE IDENTITÉ À TOUS  
LES ENFANTS DE CÔTE D'IVOIRE**

**06** ACTUALITÉS

**08** VIE DES CHAMBRES

**12** entretien avec...

**ABOUBACAR KAMPO**

représentant de l'Unicef  
en Côte d'Ivoire



*De haut en bas, de gauche  
à droite : délivrance d'extraits d'acte  
de naissance à Cocody, ambassadeurs  
francophones à Paris, Aboubacar  
Kampo, représentant de l'Unicef en  
Côte d'Ivoire*

## Le notaire : officier public et acteur social engagé



Laurent Dejoie  
Président de l'Association  
du notariat francophone

**L**e notaire n'est pas seulement un juriste et un officier public auquel son État a confié la mission de conférer l'authenticité aux actes qu'il reçoit. C'est aussi un observateur attentif des évolutions de la société auxquelles il entend activement participer. Le notariat francophone s'inscrit pleinement dans cette vision et les dossiers qu'il porte en sont une illustration.

**Du foncier...** — Les questions foncières permettent aux notaires, au-delà des simples questions de transfert de propriété, de proposer des solutions à des problèmes posés aux pays. Comment permettre l'accès des familles à la propriété des terres qu'elles exploitent ? Le titre foncier simplifié et sécurisé (TSS) mis en avant par notre confrère Abdoulaye Harissou, dans l'ouvrage « La terre : un droit humain », permet de comprendre la contribution des notaires à la résolution de cette difficulté dont les enjeux dépassent la simple organisation cadastrale. Les formations dispensées par des notaires en matière de copropriété ou de vente sur plans offrent des perspectives de développement dans de nombreuses régions du monde et canalisent l'extension des villes.

**... à l'état civil** — Évidemment, lorsque les notaires francophones se sont préoccupés des enfants sans identité, ils sont allés au-delà des questions de droit pour s'attacher à donner une existence juridique à des enfants. La récente mission conduite par l'Association du notariat francophone en Côte d'Ivoire l'a très largement démontré. La présence, aux côtés du notariat et de l'Unicef, d'une représentante de l'Organisation internationale de la Francophonie a constitué, à cet égard, une reconnaissance du rôle social du notariat.

**La Lettre d'information de l'ANF est éditée par l'Association du notariat francophone**

60 bd de La Tour Maubourg  
75007 Paris  
www.notariat-francophone.org  
contact.francophonie@notaires.fr

**Directeur de la publication**

LAURENT DEJOIE  
Président de l'ANF

**Responsable éditoriale**

ANNE MARIE CORDELLE  
01 44 90 30 00  
anne-marie.cordelle.csn@notaires.fr

**Rédaction en chef déléguée**

ALAIN GRUMBERG  
grumberg@futura-press.com

FUTURING PRESS  
63 ter, avenue Édouard-Vaillant  
92100 Boulogne-Billancourt  
06 80 90 63 96  
www.futura-press.com

**Photographies**

FUTURING PRESS  
ANF, CSN

**Maquette**

Jean-Sien Kin

**Coordination d'impression**

COPY NUMÉRIK  
15 avenue du Général Leclerc  
92100 Boulogne-Billancourt

# événement

## Donner une identité à tous les enfants de Côte d'Ivoire



Audience foraine dans le village de Yabayo (Sous-préfecture de Soubré). Remise d'extraits d'acte de naissance par la délégation.

L'Unicef de Côte d'Ivoire a organisé avec l'ANF et le notariat ivoirien, une mission consacrée à l'état civil des enfants, du 29 mai au 2 juin 2017. Conduite par Laurent Dejoie, la délégation comprenait notamment Tchassonna Traoré, vice-président de l'Union internationale du notariat – Afrique (UINL), Caroline Nokerman, responsable de la coordination des Réseaux institutionnels<sup>1</sup> de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Yolande Foldah-Kouassi et Mahoua Koné, respectivement présidente et présidente honoraire de la Chambre des notaires de Côte d'Ivoire.

### L'implication du notariat francophone

Avec la parution du livre « Les enfants fantômes » en mai 2014<sup>2</sup>, la situation des enfants sans état civil est devenue une des priorités de l'ANF. De nombreuses actions ont été conduites. En juillet 2015 à Berne,

le notariat francophone a apporté son expertise dans l'adoption d'une résolution sur les enfants sans identité par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Des conférences et des colloques ont été organisés. Une convention a été signée

1. Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique.  
2. Coécrit par Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou, respectivement président et secrétaire général de l'ANF.

# événement

## Données clés

- Côte d'Ivoire : 23 millions d'habitants.
- Six millions d'enfants sont scolarisés dans les 14 000 écoles du primaire.
- 55% des enfants ne sont pas enregistrés.
- À peine 60% des naissances sont enregistrées dans les délais légaux (3 mois).
- 623 centres d'état civil.
- 1 424 000 enfants travaillent. Ils ne fréquentent pas ou peu l'école.



Remise d'extraits d'acte de naissance dans le village de Kako, région de San Pedro (ci-dessus et ci-dessous).



Le président du tribunal, le procureur et le greffier pendant l'audience foraine de Yabayo.



Cérémonie de remise d'extraits d'acte de naissance dans une école de Cocody (Abidjan).



Dans le cadre de l'opération spéciale, séance de travail avec le corps enseignant de San Pedro.



Des enfants de l'école de Cocody exhibent leur précieux document.

entre le Conseil supérieur du notariat et l'Unicef France qui apporte une aide financière au programme état civil en Côte d'Ivoire via l'Unicef basé à Abidjan. La récente mission a permis d'en constater les avancées.

## Enfants sans existence juridique

Deux millions sept cent mille enfants<sup>3</sup> n'ont pas été enregistrés à la naissance en Côte d'Ivoire. Ils n'ont pas d'existence juridique et voient leurs droits bafoués (identité, nationalité, accès à l'école...). Ils

sont les cibles potentielles de multiples trafics. Beaucoup d'entre eux travaillent dans les plantations de cacao, de café ou d'hévéas, et dans les services.

## Plan d'action

Face à cette situation, l'État ivoirien a engagé une ambitieuse réforme de l'état civil avec le concours de l'Unicef de Côte d'Ivoire<sup>4</sup>. Parmi les nombreuses actions, citons :

- La création d'un registre national des personnes physiques (RNPP) avec

3. Soit 23,44% des enfants de 0 à 19 ans.

4. Grâce à un financement de l'Unicef France qui a dégagé une enveloppe de 900 000€.

# événement



l'attribution d'un numéro d'identification des Ivoiriens et de tous ceux qui résident dans le pays<sup>5</sup> ;

- La régularisation des enfants qui n'ont pas été enregistrés à la naissance, grâce à l'organisation d'audiences foraines ;
- Le développement du nombre de centres d'état civil et la formation de personnels qualifiés ;
- Des campagnes de sensibilisation auprès des populations.

## Opération spéciale

De toutes les initiatives du gouvernement ivoirien, une des plus innovantes a pour nom de code : opération spéciale. Lancée le 12 mai 2017 et programmée sur trois mois, elle vise les quelques 1 164 000 élèves scolarisés<sup>6</sup> dans les 14 000 écoles primaires. Objectif : régulariser ceux qui n'ont pas d'état civil. Trois ministères, de la Justice, de l'Éducation nationale et de l'Intérieur, sont impliqués. Les directeurs d'école, avec le concours des enseignants, sont appelés à remplir une fiche par élève (nom, prénom, date et lieu supposés de naissance, état-civil des parents, etc.) qui,

transmise aux sous-préfectures, permet de repérer les enfants qui n'ont pas été déclarés. Ceux qui l'ont été reçoivent un extrait d'acte de naissance. Pour les autres, un magistrat requiert la délivrance d'un acte de naissance. Ce processus améliore la situation. Pour passer ses examens de fin d'études primaires et accéder au secondaire, un élève doit présenter un extrait.

## Mobilisation des notaires ivoiriens

L'accueil chaleureux des notaires ivoiriens et leur participation ont été déterminants. Eux-mêmes sont impliqués notamment au travers des « cliniques juridiques »<sup>7</sup> qui conseillent et accompagnent les populations les plus démunies dans leurs démarches juridiques. Lors des entretiens avec les autorités ivoiriennes, le notariat ivoirien a proposé son expertise. Le ministre de la Justice s'est montré très intéressé d'autant qu'une nouvelle loi sur l'état civil est à l'étude. En mobilisant tous les acteurs de l'état civil, c'est l'avenir des enfants ivoiriens qui se construit sous les meilleurs auspices !

5. La Côte d'Ivoire accueille de nombreux étrangers venus des pays environnants, notamment pour y travailler.

6. Dont 36 000 en CM2.

7. Lire à ce propos l'entretien avec le représentant de l'Unicef en Côte d'Ivoire page 12. Les sept cliniques juridiques ont menées 118 campagnes de sensibilisations de masse qui ont touché 33 333 personnes et 150 campagnes de sensibilisations de proximité qui ont touché 7087 personnes.



## L'ANF invitée à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Dans le prolongement de la mission en Côte d'Ivoire, Laurent Dejoie, président de l'ANF, a été invité à la 43<sup>e</sup> session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Luxembourg le 9 juillet 2017. Il a été auditionné sur la mission qu'il vient d'effectuer devant deux commissions : « affaires parlementaires » et « coopération et développement ». À la suite de l'intervention de Laurent Dejoie, à Berne en 2015, l'APF avait adopté une résolution sur les enfants sans identité. Créée en 1967 au Luxembourg, l'APF célèbre cette année son 50<sup>e</sup> anniversaire. Elle regroupe 83 sections parlementaires<sup>8</sup> dans le monde.



## Succès de la 12<sup>e</sup> université du notariat africain

Pour sa 12<sup>e</sup> édition, l'université du notariat d'Afrique, organisée par la Chambre des notaires du Sénégal du 18 au 21

avril à Dakar, a été une nouvelle fois une réussite. Cela tient tant à la qualité des intervenants qu'à la forte participation : environ 500 notaires et leurs collaborateurs. Deux ateliers étaient proposés, « Le notaire dans la vie de l'entreprise » et « Les techniques d'acquisition immobilière », ainsi qu'un forum sur la gestion d'une étude de notaire. Laurent Dejoie est intervenu à l'ouverture et François Grimaldi, trésorier, lors du forum.



## L'ANF rencontre les ambassadeurs francophones

Le groupe des ambassadeurs francophones de France (GAFF) a tenu son assemblée générale le 27 juin dans les locaux du CSN à Paris. Présidé par S.E.M. l'ambassadeur du Sénégal, Bassirou Sene, le GAFF regroupe les représentants de 35 pays. Le GAFF a pour mission de faire connaître les valeurs et les actions de Francophonie en France en tissant des liens notamment avec les milieux économiques publics et privés.



## Notaires du Golfe, du Moyen-Orient et du Maghreb à Paris

Une vingtaine de magistrats et de notaires de dix pays du Golfe, du Moyen-Orient et du Maghreb (Algérie, Bahreïn, Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Palestine, Qatar, Tunisie) ont effectué une visite, à Paris les 22 et 23 mai 2017. Cette rencontre a été initiée par la direction générale de la Mondialisation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Fabrice Durand, attaché de coopération à la justice à Amman (Jordanie), a organisé cette visite conjointement avec le Conseil supérieur du notariat (CSN). L'objectif était de favoriser des échanges constructifs sur la profession notariale.

## Financement des PME africaines

L'ANF a été partenaire de l'Africa SMB<sup>9</sup> Forum, organisé le 8 juin 2017, au CSN à Paris. Deux thèmes ont été abordés : « mobiliser les financements français-européens » et « concilier la recherche de croissance en France et la création d'emplois durables en Afrique ». Les nombreux échanges avaient pour objet d'identifier des propositions pour une co-construction. Initié en septembre 2012 à Paris, le Club Africa SMB est un espace d'interconnexions entre les PME d'Afrique, les pays émergents et ceux de l'OCDE. Le 1<sup>er</sup> « Africa SMB Forum » s'est tenu les 12-14 mars 2014 à Casablanca. Laurent Dejoie a participé aux travaux.

—  
*En savoir plus* : [www.africa-smb.com](http://www.africa-smb.com)

# vie des chambres

---

BELGIQUE

## MIEUX INFORMER

*Le notariat belge propose désormais un nouveau modèle de décompte des frais à ses clients. De même, il a créé une nouvelle brochure sur l'immobilier.*

### Nouveau modèle de décompte de frais

La garantie d'une approche transparente et une communication claire par rapport aux clients des notaires est un principe de base pour le notariat belge. Pour cette raison, le notariat belge a développé un nouveau modèle de décompte de frais qui permet de donner à la fois une vue d'ensemble, par bénéficiaire, des différents montants et de proposer un décompte clair, orienté du point de vue du citoyen.

Le client se fera alors une idée détaillée de ce qu'il doit payer, à qui et quand. Il connaîtra également précisément la nature des montants évoqués (salaire, taxes, coûts, hypothèque...). La répartition des coûts, illustrée sous forme de graphique, aidera en outre à la compréhension.

### Nouveaux outils d'information sur l'immobilier

Le notariat belge diffuse une nouvelle brochure en matière de droit immobilier, intitulé « Je vends mon bien ». Elle vient compléter le document déjà existant « J'achète, j'emprunte » qui se plaçait du point de vue de l'acheteur. La nouvelle brochure offre toutes les réponses aux questions que les vendeurs pourraient se poser, ainsi que quelques astuces pour les aider à mieux vendre leur maison.

Le notariat belge a développé une infographie, sous forme de « checklist », sur les documents nécessaires au vendeur pour régler la vente. Deux autres infographies, sur les frais d'acte et sur la ligne du temps du compromis à l'acte, sont en cours de réalisation.

—  
*En savoir plus :*

[www.notaire.be/nouveautes/publications](http://www.notaire.be/nouveautes/publications)

---

BÉNIN

## NOUVEAUX NOTAIRES ET NOUVEAU PRÉSIDENT

*La chambre des notaires du Bénin a renouvelé son bureau.*

La Chambre des notaires du Bénin a tenu le 6 avril 2017, conformément aux textes qui la régissent, une assemblée générale électorale au cours de laquelle elle a procédé au renouvellement de son bureau. Il se présente comme suit :

- Président : Michel Olympe Djossouvi
- Vice-présidente : Gladys Édith O. Campbell
- Secrétaire : Tolulokpè Bilikis Assani
- Trésorière : Blandine O.M. Agai-Araba

Nouveaux notaires — La situation conflictuelle que nous avons eue avec notre autorité

de tutelle, notamment avec le ministère de la Justice et la Législation, quant à l'organisation de l'examen professionnel aux fonctions de notaires de 2013, est apaisée. À la suite de plusieurs séances de travail avec le ministère, nous avons finalement trouvé des portes de sorties. Les lauréats, dont les résultats étaient contestés, ont pu prêter serment et sont répartis dans les localités suivant leurs décrets de nominations.

Enfin, nous avons organisé récemment, un autre examen suivi d'un test de classement en 2016, dont les lauréats sont en attente de prestation de serment.

# vie des chambres

---

MAROC

## NOTARIAT, PROTECTION JURIDIQUE ET PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

*Le Conseil national de l'Ordre des notaires a organisé, le 14 avril 2017 à Casablanca, une conférence nationale sur le thème : « Le rôle du notaire dans la protection juridique de la propriété foncière ».*

Cette conférence a été marquée par la présence de plus de 400 participants venus de différents horizons professionnels pour débattre de la protection juridique de la propriété foncière et du rôle du notaire. Les travaux de cette conférence ont été organisés en deux séances plénières:

- Première séance : « Le notaire et la protection juridique et judiciaire de la propriété foncière et de son transfert ».

- Deuxième séance : « Le rôle du notaire dans la relation contractuelle des parties avec les services de la conservation foncière, les institutions financières et l'administration fiscale ».

La séance d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue d'Abdellatif Yagou, président du Conseil national de l'Ordre des notaires, suivi de la lecture par El Hassan El Guassem, directeur des Affaires civiles au ministère de la Justice, de l'allocation du ministre de la Justice, Mohamed Aujjar.

—  
*En savoir plus :* [www.notaires.org.ma](http://www.notaires.org.ma)

---

SUISSE

## MENACE SUR LA FORME AUTHENTIQUE

*Selon un projet de loi, la forme authentique ne sera plus obligatoire pour fonder, dissoudre et radier du registre du commerce une société commerciale dont les statuts se limitent au minimum légal.*

Il s'agit à l'évidence d'une attaque en règle contre notre profession, selon un modèle connu, qui s'appelle la libéralisation ou la dérèglementation. Au motif d'une soi-disant simplification, le monde économique s'attaque au monde juridique en voulant supprimer des lois pour réduire la bureaucratie et simplifier les procédures. Cette impulsion vient d'une certaine droite ultra libérale, mais aussi de l'administration fédérale. Le secrétariat d'État à l'Économie a dicté au ministère de la Justice, l'introduction de

la suppression de la forme authentique du projet de loi, alors que cela avait été clairement repoussé en procédure de consultation.

Le libéralisme pur et dur, nous l'avons vu en comparaison internationale, ôte la loi, donc la protection du faible et, sans ce filet, c'est l'appauvrissement et l'accroissement des risques de procès. Le notaire a un devoir d'information destiné à protéger le client qui vient constituer sa société. Avec des statuts minimaux, au premier soubresaut de la vie, divorce, décès, rupture avec un coassocié, le client ne disposera pas des outils juridiques nécessaires. L'économie de départ sera, non seulement réduite à néant, mais la résolution du conflit potentiel lui coûtera plus cher.

# vie des chambres

---

## QUÉBEC

### NOUVELLE PRÉSIDENTENCE ET DÉMATÉRIALISATION

*Le notariat québécois a élu un nouveau président à sa tête pour la période 2017-2020 et met en œuvre la transformation numérique de la profession.*

**Présidence du 50<sup>e</sup> triennat** — Les élections du conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec pour le 50<sup>e</sup> triennat (2017-2020) du 13 avril 2017 ont élu François Bibeau à la présidence<sup>10</sup>. Notaire depuis 1988, il est associé-fondateur de l'étude Bibeau-Desaliers-Lamarre à Sainte-Julie. Médiateur familial accrédité depuis 2000, il est également conférencier et formateur. Depuis 2005, François Bibeau était représentant du district de Longueuil au conseil d'administration de la Chambre où il a siégé en tant que vice-président lors du 49<sup>e</sup> triennat.

**Transformation numérique** — La Chambre des notaires a entamé un virage important avec son Programme de transformation numérique de la pratique notariale. Malgré d'importants acquis, notamment comme précurseur de l'utilisation de la signature numérique, le notariat québécois est encore perçu aujourd'hui comme une profession conservatrice. Le but du programme est précisément de moderniser la profession en maximisant l'utilisation des nouvelles technologies

pour renforcer la protection du public et rendre la pratique notariale plus efficiente et sécuritaire.

**Projets en cours** — Le programme a été lancé lors des cours de perfectionnement du notariat en novembre 2016. Plusieurs projets en sont issus, notamment la réalisation et la conservation des actes notariés authentiques entièrement numériques. Outre la dotation d'une équipe multidisciplinaire, alliant compétences juridiques et technologiques, une structure de gouvernance et de collaboration a été mise en place. Notaires, regroupements, associations, fournisseurs, universités, employés et instances gouvernementales, sont tous invités à influencer et à contribuer à cette évolution de la profession au Québec.

**Offrir de meilleurs services** — Bien que la Chambre soit le porteur des changements législatifs nécessaires à la transformation et le maître d'œuvre des initiatives de protection du public, les différents acteurs de l'écosystème notarial doivent se prendre en mains. Ainsi, les notaires s'adaptent à l'ère numérique et répondent adéquatement aux nouveaux besoins de leur clientèle. Mobilité, accessibilité et sécurité sont les mots clés du programme numérique.

---

## SÉNÉGAL

### DE MULTIPLES ACTIONS

*D'octobre 2016 à avril 2017, la Chambre des notaires du Sénégal a été particulièrement dynamique sur de nombreux plans.*

# vie des chambres

## Université du notariat d'Afrique

La Chambre des notaires du Sénégal a organisé, sous l'égide de la commission des Affaires Africaines (CAAF), de l'Union internationale du notariat (UINL) avec la participation de l'Association du notariat francophone (ANF), la 12<sup>e</sup> université du notariat d'Afrique à Dakar du 18 au 21 avril 2017. Pour connaître les thèmes traités lors de cet événement, lire en page 6.

## Tous azimuts

Hormis les réunions de bureau, la Chambre des notaires du Sénégal a régulièrement participé à des sessions de formation et à des travaux scientifiques auxquels elle a été conviée par des partenaires : le ministère de la Justice, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), la direction générale des impôts (DGID).

Parmi ses autres activités, la Chambre des notaires a :

- participé à l'atelier d'élaboration de la feuille de route Doing Business 2018. Cet atelier s'inscrivait dans le cadre de la préparation de la prochaine notation internationale du Sénégal ;
- continué à jouer son rôle de veille au respect des dispositions statutaires, déontologiques, au soutien et à l'assistance sociale de ses membres ;
- participé de façon régulière à des émissions télévisées ayant pour objet de faire connaître le notaire, ses domaines de compétences, mais également ses responsabilités vis-à-vis des tiers.

Les perspectives pour l'année 2017 portent sur l'adoption du statut des notaires en la forme législative pour renforcer sa portée sur les plans formel, matériel et institutionnel, et l'édification d'un siège social fonctionnel.

---

## MACÉDOINE

### NOUVELLE LOI NOTARIALE

*La République de Macédoine a adopté, entre octobre 2016 et mars 2017, de nouvelles lois et des amendements législatifs, notamment la loi sur le notariat<sup>11</sup>.*

La nouvelle loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Par rapport aux précédentes, elle introduit certains changements structurels importants qui remettent en cause, de façon substantielle, le fonctionnement et le principe même du service notarial en tant que service public.

Parmi les nouvelles dispositions législatives, citons :

- L'introduction d'un document notarial,

sous forme électronique, des registres commerciaux électroniques, la mise en place d'un archivage notarial électronique opéré par la Chambre des notaires;

- La rédaction obligatoire, par un avocat, de tout document privé excédant les 10 000€;
- La rédaction obligatoire, par un avocat, de tout contrat et précontrat de vente excédant les 10 000€;
- La représentation obligatoire des héritiers, par un avocat, dans les successions ;
- L'introduction de l'instrument « ordre de paiement notarial », c'est-à-dire la réglementation de la démarche mise en place par le notaire afin de délivrer.



Le représentant de l'Unicef en Côte d'Ivoire, Aboubar Kampo, remet un extrait d'acte de naissance dans le village de Kako (région de San Pedro).

## Entretien avec...

Aboubar Kampo est le représentant de l'Unicef en Côte d'Ivoire.

À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités ivoiriennes.

**L'Unicef estime que 2,7 millions d'enfants ne sont pas enregistrés en Côte d'Ivoire<sup>12</sup>. Quelles sont les conséquences ?**

Elles sont dramatiques. Dans le primaire, un enfant sur six n'a pas d'acte de naissance. Ces enfants ne sont pas reconnus juridiquement. Ils n'existent pas. Ils n'ont pas droit à une nationalité. Cette situation aggrave l'apatridie. En Côte d'Ivoire, ils peuvent aller à l'école primaire. Mais ensuite, ils ne peuvent en aucun cas passer les examens pour accéder au secondaire. L'éducation est indispensable pour le développement de l'individu et de la nation.

**Quelles actions menez-vous ?**

Nous intervenons à plusieurs niveaux :

- Le soutien aux cliniques juridiques<sup>13</sup> qui prennent en charge le jugement supplétif pour obtenir un extrait d'acte de naissance ;
- L'organisation d'audiences foraines de régularisation de l'état civil avec le ministère de la Justice ;
- Et plus récemment, la mise en place d'une opération spéciale<sup>14</sup> en partenariat avec les ministères de la Justice, de l'Éducation et

de l'Intérieur pour opérer un rattrapage de tous les enfants inscrits à l'école primaire, soit 1 164 000 élèves. Il s'agit de délivrer un extrait d'acte de naissance à ceux qui n'en ont pas ;

- La sensibilisation des populations sur l'importance d'enregistrer leurs enfants ;
- L'appui au gouvernement dans la réforme de l'état civil. Le ministre de la Justice veut rapprocher les services des populations et faciliter leurs démarches administratives pour que la déclaration de l'enfant à la naissance ne soit, ni un problème, ni une inquiétude pour les parents.

**En quoi les organisations internationales ou des associations comme l'ANF peuvent-elle être utiles ?**

Ces institutions agissent auprès du gouvernement. Elles peuvent apporter beaucoup par leur appui technique, notamment dans la réforme de l'état civil, et financier. Pour l'opération spéciale, nous avons bénéficié d'un financement de l'Unicef France<sup>15</sup>, appuyé par l'ANF. Ces organisations peuvent contribuer au plaidoyer. Elles ont leur rôle à jouer.

12. Ce nombre inclut les enfants scolarisés et non-scolarisés.

13. Il y a sept cliniques juridiques en Côte d'Ivoire à San Pedro, Guiglo, Man, Bouake, Korhogo et Bondoukou. Elles fonctionnent comme des centres d'écoute et d'orientation aidant les populations à mieux comprendre leurs droits et à les faire valoir. Elles apportent une assistance judiciaire aux plus démunis. Elles ont été créées par l'association des femmes juristes de Côte d'Ivoire, grâce à un financement de l'Union européenne.

14. L'opération s'est terminée courant juin 2017.

15. À hauteur de 900 000€.